

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 5 février 2024**

**Objet : Approbation du Budget primitif 2024 annexe « Gare du Tacot »  
N° 2024-02-05/12**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22                      Présents : 18                      Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Céline JANDARD.

Absents : M Salim DJELLAB

Absents excusés : M Didier PICARD, Mme Carole SYLVESTRE, et Mme Marie-Françoise DESORMIERE

Procurations : M Didier PICARD à M Laurent BELUZE, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, et Mme Marie-Françoise DESORMIERE à Mme Monique REMONTET

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2024

Secrétaire de séance : Dominique MUZELLE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe Gare du Tacot ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe Gare du Tacot ;

Le budget primitif 2024 est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 13 225 € et une section d'investissement à 20 950 €. Les résultats de clôture 2023 en fonctionnement et en investissement sont repris conformément à la délibération prise pour l'affectation des résultats 2023.

Considérant la présentation faite du budget annexe 2024 « Gare du Tacot » ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget annexe Gare du Tacot primitif 2024 par chapitre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
011 - Charges à caractère général	1 644,00	2 219,85
66 - Charges financières	985,05	950.00
023 - Virement à la section d'investissement	-	10 055,15
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 629,05</b>	<b>13 225,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2023	-	544,92
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	259,00	272,08
75 - Autres produits de gestion courante	14 442,00	12 408,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>14 701,00</b>	<b>13 225,00</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 269,55	9 350,00
23 - Immobilisations en cours	1 625,30	705,15
001 - Déficit investissement reporté 2023	10 361,14	10 894,85
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>21 255,99</b>	<b>20 950,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées		-
1068 - Excédent capitalisé	10 361,14	10 894,85
021- Virement de la section de fonctionnement	-	10 055,15
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>10 361,14</b>	<b>20 950,00</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme.  
 Renaison, le 6 février 2024

Le Maire,  
 Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240205-2024-02-05-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024  
 Publication : 08/02/2024

Le Maire, Laurent BELUZE